

Adoption de la réforme Dubé: aucun intérêt à aller travailler à Santé Québec

Description

Québec, le 8 décembre 2023 — Le ministre de la Santé, Christian Dubé, a beau faire taire l'opposition avec une adoption sous bâillon du projet de loi 15, il ne musèlera pas son personnel pour autant. Contrairement à ce que le ministre a prétendu en commission parlementaire, le personnel professionnel n'a aucun intérêt à être transféré de son ministère vers Santé Québec pour l'aider à mettre en place sa réforme, selon le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ). Ses *Top guns* vont se retrouver seuls pour tout faire.

M. Dubé a voulu faire adopter rapidement sa réforme, mais il ne semble pas conscient qu'il n'aura pas le personnel nécessaire pour la mener à bien. Les personnes désignées seront obligées d'être transférées, mais elles vont vite se prévaloir de leur droit de retour dans la fonction publique. « Le ministre est dans la pensée magique s'il s'imagine que le personnel professionnel va accepter d'être transféré sans avoir l'assurance que sa progression salariale et sa retraite seront protégées. Il doit arrêter de se mettre la tête dans le sable et corriger la situation avant qu'il ne soit trop tard et qu'il assiste, impuissant, à un exode de son personnel vers d'autres ministères ou d'autres employeurs », indique Guillaume Bouvrette, président du SPGQ.

Le ministre laisse entendre que le salaire des personnes transférées sera semblable à Santé Québec, ce qui est faux. En effet, le personnel professionnel du ministère gagne de 7% à 14% de plus que celui du réseau de la santé. « Nos membres vont se retrouver hors taux et hors échelle. Cela signifie qu'ils vont recevoir la moitié des augmentations salariales prévues dans la convention collective et l'autre moitié en montants forfaitaires jusqu'à ce que leur salaire à Santé Québec soit conforme à la nouvelle convention. Cette situation, qui peut perdurer pendant de nombreuses années, a de lourdes répercussions sur leur progression salariale et le calcul des rentes de retraite », insiste M. Bouvrette.

Pourquoi le ministre ne permet-il pas simplement au personnel professionnel transféré de son ministère à Santé Québec de conserver sa convention collective? « Le ministre va pénaliser les personnes sur lesquelles il compte pour mettre en place sa réforme, c'est contre-productif. Nos membres veulent bien épauler M. Dubé dans son projet, mais pas à leur propre détriment. Ce ne sont pas les postes vacants qui manquent actuellement dans la fonction publique. Nos membres vont juste aller travailler ailleurs pour éviter d'être pénalisés », juge M. Bouvrette.

La saignée risque également de s'étendre aux autres professionnelles et professionnels du ministère puisqu'ils ignorent s'ils seront touchés ou non. « Plusieurs vont possiblement refuser de prendre le risque de rester en poste et partir dès maintenant. C'est quand même incroyable que le sous-ministre, qui a rencontré nos membres cette semaine, soit incapable de leur dire ce qui les attends dans quelques mois à peine alors qu'ils sont les seuls à être touchés de manière importante dans leurs conditions de travail. Comment se fait-il que le sous-ministre n'ait toujours pas eu de discussions avec le syndicat à ce sujet? Essaierait-il de nous contourner pour mieux faire passer des demi-vérités à nos membres? », questionne

M. Bouvrette.

À propos du SPGQ

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente plus de 33 700 spécialistes, dont environ 25 000 dans la fonction publique, 5 800 à Revenu Québec et 2 900 en santé, en enseignement supérieur et dans les sociétés d'État.

Categorie

1. Communiqué

date créée

08 Déc 2023